

LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED

Avis Service Environnement Forêt- DDT 52 au 19/06/2020

1) Caractère suffisant du dossier :

- **Le dossier est jugé complet et régulier :**

Je vous informe que le dossier est jugé complet et régulier par mon service pour les aspects relatifs à l'évaluation des incidences notables du projet sur la biodiversité et de ses impacts sur l'état de conservation des sites Natura 2000 sous pilotage du Préfet de Haute-Marne.

Néanmoins, l'inventaire de l'état initial rédigé par le pétitionnaire contient plusieurs erreurs : les sites Natura 2000 FR2112010 « Barrois et Forêt de Clairvaux » et FR2112011 « Bassigny » sont aujourd'hui désignés comme étant des ZPS et non des ZICO. Toutefois, ces erreurs ne remettent en cause ni la description de l'état initial des sites Natura 2000 potentiellement impactés, ni l'évaluation des incidences du projet.

Le pétitionnaire ne tient pas compte du Parc National de Forêt situé à moins de 20km et limite son étude aux ZNIEFF située à moins de 5km.

La construction du site est susceptible d'avoir des impacts sur la biodiversité et peut entraîner des destructions d'habitats ou d'espèces.

Le maître d'ouvrage a identifié les différentes zones naturelles remarquables situées à proximité du site :

- 8 ZNIEFF de type I ;
- 1 ZNIEFF de type II ;
- 6 ZSC Natura 2000 ;
- 2 ZPS Natura 2000.

La zone naturelle protégée la plus proche se trouve à 1,2 km du site (ZNIEFF de type II).

Plusieurs relevés floristiques et faunistiques ont été effectués sur le terrain entre 2016 et 2017. La flore présente est principalement composée de graminées (culture). D'autres espèces sont présentes telles que pâturin, le pissenlit ou des bryophytes.

Aucun mammifère n'a été rencontré mais des traces de sanglier ou de chevreuil ont été constatées.

Les espèces ornithologiques présentes sont principalement des passereaux communs, des geais, des hérons et des loriot. Il y a une forte suspicion de couvée des passereaux près du roncier.

Le maître d'ouvrage qualifie comme étant minimales les impacts liés à la construction du site pour les raisons suivantes :

- le site est éloigné des zones naturelles remarquables et les habitats n'offre pas d'opportunités d'interactions privilégiées avec ces lieux (site Natura 2000 ou ZNIEFF) ;
- Le site se situe dans une zone routière et industriel limitant son intérêt pour la faune.

2) Appréciation du projet

Mon service est favorable à la réalisation du projet pour les raisons suivantes :

- les impacts du projet sur la biodiversité ont été correctement évalués ;
- le projet n'a pas d'incidences sur les sites Natura 2000 compte-tenu de son éloignement ;

3) Prescriptions à inscrire dans l'arrêté d'autorisation en cas de décision favorable

Je propose d'assortir l'autorisation d'exploiter des prescriptions particulières suivantes, qui sont de nature à assurer un bon niveau de protection de l'environnement ou des intérêts que porte mon service :

- Effectuer les travaux en dehors de la période de nidifications des oiseaux ;
- Compenser les destructions d'arbre en les replantant par d'autres haies sur le site.

Le Chef de Service

Hadrien Mauriac

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mauriac', with a horizontal line underneath the name.